



Avec 1 véhicule 225 EUR
(18,75 EUR/mois)

Avec 1 véhicule 400 EUR
(33,33 EUR/mois)

Avec 1 véhicule 530 EUR
(44,16 EUR/mois)



Avec 2 véhicules 323 EUR
(26,92 EUR/mois)

Avec 2 véhicules 498 EUR
(41,50 EUR/mois)

Avec 2 véhicules 628 EUR
(52,33 EUR/mois)



Avec 3 véhicules 421 EUR
(35,08 EUR/mois)

Avec 3 véhicules 596 EUR
(49,66 EUR/mois)

Avec 3 véhicules 726 EUR
(60,50 EUR/mois)

Les primes sont annuelles et comprennent toutes les taxes. La prime indiquée est valable pour la première année d'assurance. À partir de la deuxième année d'assurance, la prime est personnalisée en fonction du profil de risque individuel du client et peut être supérieure ou inférieure à la prime forfaitaire. Plus d'informations sur : www.das.be/fr/tarification.



Avantages polices combinées

Couverture gratuite et automatique :

- ✓ Tous les vélos
- ✓ Tous les vélomoteurs
- ✓ Toutes les motos (quads et trikes)
- ✓ Toutes les remorques et caravanes
- ✓ E-bikes
- ✓ 3 ancêtres (identifiés)

Avantages supplémentaires :

- ✓ Réduction pour tous les véhicules en combinaison
- ✓ Concours d'assurances (première année)
 - 1er véhicule gratuit
 - 50% de réduction sur les véhicules suivants

Concept :

toutes les garanties éparpillées dans les contrats RC, réunies dans un seul contrat DAS



Important !

Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 ou 2 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 ou 2 des conditions spéciales) par garantie. En tant que consommateur, vous pouvez également résilier la police à tout moment après la première année d'assurance, avec effet 2 mois à compter du lendemain de votre demande. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents. Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des assurances est joignable à l'adresse suivante: Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be.

Risques couverts	121 EUR	296 EUR	426 EUR	Plafond d'intervention (hors TVA)	Etendue territoriale	Minimum litigieux	Délai d'attente
	DAS Classic	DAS Connect	DAS Comfort				
1. Service Box	✓	✓	✓	Pas de frais externes	En fonction des limites des garanties ci-dessous	-	-
2. Cyber risk	✓	✓	✓	En fonction des limites des garanties ci-dessous	En fonction des limites des garanties ci-dessous	En fonction des montants ci-dessous	En fonction des délais ci-dessous
3. Recours civil et relations de voisinage	✓	✓	✓	200 000 EUR	Monde entier	-	-
4. Etat des lieux préalable	✓	✓	✓	1 500 EUR	Belgique	-	-
5. Frais de recherche	✓	✓	✓	60 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	-	-
6. Concours de responsabilités contractuelle et extracontractuelle	✓	✓	✓	60 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois
7. Défense pénale (y compris assistance Salduz)	✓	✓	✓	200 000 EUR	Monde entier	-	-
8. Caution pénale	✓	✓	✓	90 000 EUR	Monde entier	-	-
9. Défense disciplinaire	✓	✓	✓	200 000 EUR	Monde entier	-	-
10. Défense civile	✓	✓	✓	200 000 EUR	Monde entier	350 EUR	-
11. Faute médicale / accident médical	✓	✓	✓	200 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois
12. Insolvabilité des tiers	✓	✓	✓	25 000 EUR	Monde entier	-	-
13. Avance de franchise RC	✓	✓	✓	50 000 EUR	Monde entier	-	-
14. Avance de fonds sur indemnités	✓	✓	✓	50 000 EUR	Monde entier	-	-
15. Contrats d'assurances	✓	✓	✓	200 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois
16. Après incendie	✓	✓	✓	200 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	-
17. Contrats généraux Incl. litiges de construction sans intervention obligatoire d'un architecte ni accord nécessaire d'une autorité	🏠	✓	✓	60 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois
18. Location	🏠	🏠	✓	30 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois
19. Droit du travail	✗	🏠	✓	16 000 EUR	Belgique	350 EUR	3 - 12 mois
20. Droit réel	✗	🏠	✓	60 000 EUR	✓ Europe + Pays bordant la Méditerranée 🏠 Belgique	350 EUR	3 mois
21. Droit des successions, donations et testaments	✗	✗	🏠	32 000 EUR	Belgique	350 EUR	12 mois
22. Litiges contractuels construction Nouvelle construction, transformation avec autorisation et l'achat clé sur porte	✗	✗	🏠	16 000 EUR	Belgique	350 EUR	24 mois
23. Droit administratif	✗	✗	🏠	50 000 EUR	Belgique	350 EUR	12 mois
24. Droit fiscal	✗	✗	🏠	32 000 EUR	Belgique	350 EUR	12 mois
25. Droit des personnes et de la famille	✗	✗	🏠	25 000 EUR	Belgique	350 EUR	12 mois

✓ Couverture complète

🏠 Couverture à l'amiable

✗ Pas couvert



Que comprend le règlement à l'amiable, y compris les frais d'expertise ?

En cas de sinistre, nous faisons à votre place les démarches en vue d'obtenir un arrangement à l'amiable en dehors de toute procédure. En quoi consiste principalement notre assistance ?

- ✓ L'aide et les conseils de notre service juridique.
- ✓ Les discussions et négociations avec la partie adverse et les autres parties impliquées par notre service juridique.
- ✓ La prise en charge des frais d'expertise lorsque celle-ci est nécessaire pour solutionner le sinistre.